



# AVIS PUBLIC

## AVIS ANNONÇANT LE DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2023

AVIS PUBLIC est donné que, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19), la trésorière par intérim de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures déposera le rapport financier consolidé et le rapport du vérificateur dressés pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023, au cours de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le mardi 21 mai 2024, à compter de 18h30 à la salle Jeanne-Landry du pavillon André-Coindre du Campus Notre-Dame-de-Foy de Saint-Augustin-de-Desmaures, 5030, rue Clément-Lockquell.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 13 mai 2024

La greffière,  
M<sup>e</sup> Marie-Josée Couture  
[www.vsad.ca](http://www.vsad.ca)